Extrait du Ville de Calais

http://www.calais.fr/CME-Mode-d-emploi

CME Mode d'emploi

- Votre Mairie - Les services municipaux dans votre vie quotidienne - Département Jeunesse et Sport - Le Service Jeunesse - Le Conseil Municipal des Enfants -

Date de mise en ligne : mardi 11 février 2014

Copyright © Ville de Calais - Tous droits réservés

Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Enfants ?

C'est un dispositif participatif à la vie de la collectivité, pour des enfants de CM1. Ils réalisent des actions pour les habitants ou les enfants du territoire.

Les élections :

Elles se sont déroulées le 15 novembre 2013. 34 enfants ont été élus pour une durée deux ans. Il faut simplement avoir envie d'agir, de représenter son prochain et d'être assidu aux commissions et aux plénières.

Un séminaire d'intégration a eu lieu les 14 et 15 décembre, ceci afin de créer du lien entre les jeunes et ainsi démarrer une bonne dynamique de groupe. Un programme a été établi : Visites de Zap'Ados, du service Jeunesse, de la CIDM, du Beffroi, service élection, salle du Conseil Municipal, du Bureau Municipal, rencontre avec Madame le Maire... Il sert aussi à favoriser la prise de parole entre les jeunes et l'élu et/ou les élus et/ou le Maire sur un temps bien précis.

Les instances du Conseil :

Les commissions :

Ce sont des temps d'échanges, de débats, de production autour des projets. Elles se dérouleront au service Jeunesse le mercredi après-midi. Les commissions seront animées par une coordinatrice Sandrine MEAUX et par un animateur Guillaume BOIN, les projets seront validés par les responsables référents de projets et par les élus et le Maire.

Copyright © Ville de Calais

Les 4 commissions thématiques sont :

- L'environnement et le cadre de vie, 1er mercredi de chaque mois
- La citoyenneté et la solidarité, 2ème mercredi de chaque mois
- Les loisirs les sports et la culture, 3ème mercredi de chaque mois
- La prévention et la sécurité, 4ème mercredi de chaque mois

Les plénières :

Ce sont des instances où les élus et les jeunes se rencontrent solennellement, elles sont animées et présidées par le Maire et les élus au sein de l'Hôtel de Ville qui représente l'Institution. Elles seront au nombre de 3, une au début de mandat sur les orientations des projets, une mi-mandat pour une évaluation des actions menées et une en fin de mandat pour réaliser le bilan et remettre un diplôme du jeune Citoyen à chaque conseiller.

Copyright © Ville de Calais